

## Remarques et garantie

### Garantie (abrégé)

#### 1. Généralités

L'entreprise Trotter s.à.r.l. accorde une garantie pour les dégâts matériels dont les causes résident dans le support, la matière de revêtement ou l'adhérence des deux matériaux.

#### 2. Durée de la garantie

La durée de la garantie est fixée à 5 (cinq) ans à compter de la date de livraison de la fourniture. La résistance aux intempéries, la brillance résiduelle et la stabilité des teintes sont conformes aux réglementations de GSB-International et QUALICOAT.

#### 3. Utilisation de la fourniture dans le cadre défini

Une garantie sera accordée exclusivement si nos produits sont mis en œuvre dans le respect des conditions ci-après. En cas d'utilisation de nos produits dans des conditions environnementales particulières telles que sous un climat océanique (éloignement de la côte <50 km), par brouillard salin, une exposition au sel de déneigement ou sous l'influence d'installations industrielles etc., le recours en garantie sera d'emblée exclu. Cette clause n'est pas applicable aux produits Qualimarine (sauf ferrures) lesquels peuvent être utilisés dans les conditions environnementales énumérées.

#### 4. Entretien

Nous conseillons de nettoyer les pièces à revêtement aluminium au moins une fois par an, plus souvent en cas d'exposition plus sévère aux influences climatiques. Pour ce faire, éliminer la poussière et les salissures des parties à revêtement aluminium avec un chiffon ou une éponge et de l'eau chaude additionnée d'un agent mouillant neutre sans risque de corrosion pour l'aluminium. Les produits d'entretien acides et alcalins sont déconseillés. L'utilisation de moyens mécaniques entraînant une usure par ponçage risquant d'endommager la laque de surface est également à proscrire.

#### 5. Champ d'application de la garantie

Nous garantissons :

- la pérennité des propriétés physiques du matériau support dans le cadre des normes respectives DIN.
- l'adéquation du matériau de revêtement utilisé et du système de revêtement mis en œuvre pour l'usage prévu pour le produit
- l'absence d'effritements, de bulles et de fissures sur la laque de surface dus à des influences normales, spécifiques à l'emploi, par ex. des influences climatiques, de nature à induire un phénomène de corrosion
- que le farinage, les variations de teinte et de brillance ne rendent pas les produits impropres à l'usage.

#### 6. Etendue de la garantie

L'entreprise Trotter s.à.r.l. accorde une garantie pour les dégâts matériels résultant des défauts énumérés si la cause est liée à un vice de qualité de la fourniture. Notre garantie s'étend aux coûts liés à la réparation du dégât – dans la limite du montant facturé en Euros pour le produit - ou au remplacement gratuit de la quantité incriminée. Libre à nous de remédier aux dégâts en les corrigeant ou en remplaçant la fourniture. En cas de remplacement, la quantité incriminée sera mise à notre disposition. Si au moment de la réclamation le matériel mis en œuvre initialement n'est plus fabriqué pour des raisons d'évolution technique, le produit sera remplacé par un produit équivalent pour le type d'utilisation.

L'étendue des dégâts est définie lors du constat de la réclamation pour permettre de remédier aux dégâts garantis. Les dégâts consécutifs sont exclus de la garantie. La durée de garantie intervenant pour du matériel remplacé ou retouché se limite à la période jusqu'à l'extinction de la garantie initialement accordée.

La garantie n'intervient pas si :

- les défauts résultent d'une transformation non effectuée selon les règles de l'art ou d'une utilisation dépassant le cadre décrit ou non prévue.
- les dégâts sont consécutifs à une pollution, à l'humidité, l'eau de condensation dont les causes résident dans une manipulation impropre, un stockage ou des conditions de transport inappropriés.
- les dégâts sont le résultat d'un acte de violence.
- en cas de manque d'entretien comme précisé au point 4.

Les ferrures éventuellement fournies avec le matériel sont assimilées à des pièces d'usure mécanique et sont exclues de la garantie.